

Décision n° 2025.016

Demande de subvention au titre du soutien à la
valorisation du patrimoine
auprès du Conseil Départemental
dans le cadre de la programmation 2025
des trois expositions présentées par le Musée Marzelles

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021.F.02 du 5 juillet 2021, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire les missions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'une des missions du Musée Marzelles est de rendre les collections accessibles au public le plus large et de concevoir des actions de médiation et de diffusion.

Considérant que dans ce cadre, le Musée municipal Albert Marzelles organise trois expositions temporaires en 2025.

Considérant que ces expositions s'inscrivent dans une volonté de mettre en avant les collections du musée dans une démarche de valoriser le patrimoine local.

Considérant que ces expositions seront accompagnées de nombreuses actions de médiation auprès de différents publics.

Le Maire de la ville de Marmande,

Décide de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du soutien à la valorisation du patrimoine

Précise que le montant de la subvention demandée s'élève à 5850 euros correspondant à 30 % du coût de l'opération.

Précise que le plan de financement se compose de la manière suivante :

Coût de l'opération	19500 €
Subvention DRAC (30 %)	5850 €
Subvention CD 47 (30 %)	5850 €
Ventes de produits finis, marchandises, prestations de services (4 %)	850 €
Financement Commune de Marmande (36 %)	6950 €

En application de l'article L.2122.23 du Code Général
des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision
lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

Fait à Marmande, le 8 janvier 2025

Le Maire de Marmande,

Joël HOCQUELET

Publication et affichage
Le : 13.01.2025

